

Numéro	CA/2026-09-24/10
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/09/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/09/2026
Date de transmission au Recteur	29/09/2026

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 24 septembre 2026 portant approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « contentieux social » de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 613-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les avis du conseil de gestion de l'école de droit de la Sorbonne en date des 5 mai et 15 juin 2026 ;

Vu la délibération n° CFVU/2026-09-22/09 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2026 portant avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « droit et sciences humaines » de l'école de droit de la Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « contentieux social » de l'école de droit de la Sorbonne.

La maquette, le règlement des études ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

Délibération CA/2026-09-24/10	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	34
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 25 septembre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

DU Contentieux Social (DU_CS) - U4E411																														
						Modalités du contrôle des connaissances																								
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume Horaire encadré		Evaluation		Session 1		Session 2	Session unique		Nb de groupes		Mutualisation						Charge d'enseignement											
		CM	TD	Coef.	Crédits	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) dans la période des examens OUI ou NON	Epreuve terminale Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Evaluation continue (EC) OUI ou NON	Evaluation terminale dans la période des examens OUI ou NON	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU						
															Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD		CM	TD				Sur budget central	Sur ressources propres				
CM		TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM		TD					
Semestre 1																														
UE 1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX						3		9																						
Cours obligatoire	Contentieux du travail	E40A1716EC	33	0	1	3	Non	Oui	Ecrite	Non	Non	1	0	M1E40A	Oui-C	M1E40A; M1E40A; M1T401; U4E41	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	49,5	0		
Cours obligatoire	Droit judiciaire privé	E4091116EC	33	16,5	2	6	Non	Oui	Ecrite	Non	Non	1	1	M1E409	Oui-B	M1E40G ; M1E40F ; M1E40B ; M1E409 ; M1E40E ; M1E401 ; M1A40G ; U4E41	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	16,5	49,5	0	
Total			66	16,5		9							2	1											0	16,5	99	0		
Volume horaire étudiant			66	16,5																					16,5	99				
Semestre 2																														
UE 1 : ENSEIGNEMENTS SPECIALISES						2		2																						
Cours obligatoire	Contentieux ATMP sécurité sociale	E3U11220	0	6	0,5	0,5	Oui	Non	Orale	Non	Non	0	1		Non		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6	0	0	
Cours obligatoire	Spécificités du Contentieux lié au recouvrement URSSAF	20UK0315	0	3	0,5	0,5	Oui	Non	Orale	Non	Non	0	1		Non		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	La fraude en sécurité sociale	20UK0515	0	3	0,5	0,5	Oui	Non	Orale	Non	Non	0	1		Non		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	Contentieux techniques	E3U11420	0	3	0,5	0,5	Oui	Non	Orale	Non	Non	0	1		Non		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	
UE 2 : ENSEIGNEMENT PRATIQUE						1		3																						
TD obligatoire	Pratique du contentieux social	E3U11620	0	18	1	3	Oui	Non	Orale	Non	Non	0	1		Non		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18	0	0	
Total			0	33		5							0	5											0	33	0	0		
Volume horaire étudiant			33																						33		0			
Total annuel			66	49,5		14							2	6											0	49,5	99	0		
Volume horaire annuel étudiant			115,5																						49,5		99			
			66	49,5																										



RÈGLEMENT DES ETUDES

Diplôme d'Université

Contentieux social (DU-CS)

Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

En demandant son admission en *DU contentieux social (DU-CS)*, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le Diplôme d'Université Contentieux social (DU-CS) sanctionne une formation spécialisée préparant directement à la vie professionnelle ;
2. La préparation s'effectue en une année universitaire, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique de la formation ;
3. Elle comporte 115,5 heures d'enseignement (répartis en 66 heures de Cours Magistraux et 49,6 heures de Travaux Dirigés) ;
4. Le calendrier répartit les cours par semestres mais aussi, possiblement, sur une semaine entière de février à septembre ;
5. Les cours ont lieu dans les locaux de l'EDS.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Le Diplôme d'Université Contentieux social (DU-CS) comporte deux semestres d'enseignement ;
2. Les enseignements fondamentaux, spécialisés et pratiques sont répartis dans des unités d'enseignement distinctes ;
3. Les enseignements du semestre 2 peuvent être organisés sur des journées entières, éventuellement successives, au moment des vacances d'hiver, de printemps ou entre les 2 sessions d'examen.
4. Les enseignants se réservent la possibilité de proposer les cours en distanciel.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Les candidats doivent justifier d'un diplôme de niveau bac + 3 ou d'un niveau équivalent ;
2. Une dispense des conditions d'accès (diplôme prérequis) peut être accordée en cas de procédure de validation des expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n° 85-906 du 23/08/1985) ;
3. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation ;

4. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle ;
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire ;
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique de la formation ;
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
5. Pour rappel, l'acquittement de la CVEC est obligatoire pour toute inscription en formation initiale.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Les enseignements du premier semestre font l'objet d'une évaluation continue avec épreuve terminale. Les enseignements du second semestre font l'objet d'une évaluation continue et éventuellement commune avec le TD de pratique du contentieux social ;
2. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences justifiées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.). Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les étudiants absents à des éléments de notation d'une façon justifiée.

VI. NOTATION DES ÉPREUVES

La notation des épreuves est exprimée sur 20 points.

VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La délivrance du Diplôme d'Université Contentieux social (DU-CS) est subordonnée à la validation des modules d'enseignement et à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 ;
2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque matière. La compensation se fait entre UE à l'intérieur de chaque semestre. Il peut être fait usage de points de jury ;

VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
2. Aucune mention n'est attribuée lors de la délivrance du diplôme.

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres						
Diplômes d'université						
Date de création :						
PRESENTATION DU PROGRAMME						
Intitulé du programme :	Diplôme d'université Contentieux social		Situation :		n de la soutenabilité (changement structurel avant éc	
Type de programme :	Diplôme propre classique		Type de diplôme :		Diplôme université	
Niveau/type de formation :	Master		Précision sur niveau de formation :		master 1	
Liste des étapes APOGEE (si existante) :	U4E411					
Date/période de mise en œuvre :			Nombre d'étudiants/apprenants :		20	
Nb minimum d'étudiants pédagogique :	18		Nb maximum d'étudiants pédagogique :		25	
Composante de gestion :	EDS-Dep. Droit Privé (05)		Composantes associées :			
Contact administratif :			Nom du porteur du projet :		Alexandre FABRE	
Liste des partenaires		Nom du partenaire			Existence d'une convention	
Partenaire 1 :					< SELECTIONNER >	
Partenaire 2 :					< SELECTIONNER >	
Partenaire 3 :					< SELECTIONNER >	
Remarques :						
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)						
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement			Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Tarifs propres (DU) :						
Tarif plein		régime d'inscription FI (toutes étapes)		13	550,00 €	7 150,00 €
Tarif réduit		étudiants boursiers (sur un Master 1 en 1ère étape)		7	400,00 €	2 800,00 €
Tarif réduit					- €	- €
Exonération		Précisez le motif d'exonération (1A étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)			- €	- €
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)			Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Contribution aux coûts de fonctionnement				- €	- €	
Contribution aux charges d'enseignement UP1				- €	- €	
Subvention				- €	- €	
A préciser				- €	- €	
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (Erasmus+, AMI, etc.)						
			0	- €	- €	
			0	- €	- €	
4) Autres produits externes (préciser) :						
			0	- €	- €	
			0	- €	- €	
TOTAL PRODUITS					9 950,00 €	
LES COUTS PREVISIBLES (CHARGES)						
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie						
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal	0,60		0,90	300,00 €	271,23 €
	Heures complémentaires	1,81		2,71	45,68 €	123,90 €
Vacataires	Par défaut		49,50	49,5	53,74 €	2 660,13 €
	Fonctionnaire			0	45,68 €	- €
	Non fonctionnaire			0	61,80 €	- €
TOTAL enseignements/charge maquette (Paris 1) :		2,41	49,50	53,12		3 055,26 €
Enseignements pédagogiques / Partenaire (le cas échéant)		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)
Enseignements	à la charge du partenaire		-	-	- €	- €
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)
Direction du programme de formation		par groupe	30	1,00	10,00	53,74 €
Ingénierie pédagogique		par groupe	10			53,74 €
Tutorat universitaire (suivi individuel...)		par étudiant	10			53,74 €
Méthodologie et ateliers professionnels...		par groupe	10			53,74 €
Direction de mémoire de fin d'études		par étudiant	6			53,74 €
Participation aux jurys de soutenance de mémoire		par étudiant	2			53,74 €
TOTAL coûts de personnel enseignement/pédagogie :					3 592,66 €	
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)						
/!\ Sélectionner le statut en 1er :	Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé	Coût total (€)
Gestion administrative	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
	BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie C	5,00%	C	34 942,00 €	1 747,10 €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)						
Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	Non	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?		Oui	
	Commentaires :	Contractuelle sur support de poste de titulaire sur BE (N° de poste 21114)				
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?	Mutualisation avec une autre formation ?	Master 1 Droit social (M1E40A), Master 1 Droit privé (M1E401)			Quotité (%)	66%
	Mutualisation avec la composante ?	Gestion de 4 Masters 2 en FI (MIE50G, MIE505, MIE510, MRE509) et 1 M2 en apprentissage (MPE516/MPE515/MIE50T)			Quotité (%)	A préciser
TOTAL coûts de personnel administratif (BIATPSS) :					1 747,10 €	
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)						
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?				(Oui/Non)	(En %)	
Si oui, choisir dans la liste déroulante la raison de cette dérogation selon la délibération du conseil d'administration (CA /2025-12-01 /06)	En considération des moyens des apprenants visés par la formation			Oui	0%	
Autres coûts		Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Coûts directs de fonctionnement					- €	
Documents pédagogiques					- €	
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)					- €	
Frais de réception/restauration		Repas conférenciers de fin d'année	1	300,00 €	300,00 €	
Remise de diplomes		Cérémonie	1	500,00 €	500,00 €	
Autres dépenses (à préciser)					- €	
A compléter si besoin est					- €	
TOTAL autres coûts					800,00 €	
TOTAL CHARGES DIRECTES					6 139,76 €	

Contexte

Délibération du 26 juin 2025 portant approbation de la réouverture du diplôme d’université « contentieux social » de l’école de droit de la Sorbonne. Le tarif avait été augmenté à ce moment-là.

Effectif

→ **Effectifs attendus par l'EDS : 20 IA** dont 13 FI (avec un tarif à 550 €) et 7 boursiers (avec un tarif à 400€).
→ **Effectifs plancher / dans les conditions retenues : 18 IA** dont 14 FI (avec un tarif à 550 €) et 4 boursiers (avec un tarif à 400€), **ou 19 IA** dont 13 FI (avec un tarif à 550 €) et 6 boursiers (avec un tarif à 400€).

		Valeurs		
Année universitaire		Somme de TOTAL IA	Somme de Total IA principale	Somme de Total IA secondaire
2025/2026	Diplôme d'université Contentieux social	16	2	14
2023/2024	Diplôme d'université Contentieux social	11	3	8
2022/2023	Diplôme d'université Contentieux social	5	1	4
2021/2022	Diplôme d'université Contentieux social	14	6	8
2020/2021	Diplôme d'université Contentieux social	6	-	6
Total général		52	12	40

Cependant, au regard des statistiques Apogée sur les dernières années, l'effectif moyen est davantage en-deçà, avec une fourchette haute de 16 IA en 2025/2026, année de la réouverture du DU.

Analyse

A noter que des corrections doivent être apportées sur la charge maquette, en particulier sur des heures CM en lieu et place d’heures TD (15h CM) et la réduction de 18h TD à 16,5 heTD. Ces modifications devraient être corrigées à la prochaine CFVU (12/05/2026). Nous les avons donc intégrées dès à présent dans la FSF, comme hypothèse d'analyse.

Nous avons également réintégré les heures de maquette mutualisées avec plusieurs masters 1 (FI), au prorata des effectifs du DU, sur les effectifs totaux (DU + Masters 1). Un tableau de correspondance précise le détail de ce calcul (recensement des besoins).

En l'état actuel des coûts, la formation n'est pas équilibrée, sauf si l'effectif cible est révisé à 20 ou 18 selon les configurations exposées ci-dessus (effectif). La formation n’ayant réouvert que l’année dernière, et suivant les précisions apportées par le responsable pédagogique, **il nous semble que cette hypothèse peut être retenue évitant ainsi une nouvelle évolution des tarifs.**

Comme pour l’ensemble des formations dont tout ou une partie importante des IA concerne des étudiants P1PS déjà inscrits dans un diplôme national, nous proposons l’exonération de la contribution complémentaire (10%).

Ci-dessous, quelques hypothèses avec une variation des effectifs (cible et plancher).

Hypothèse avec 20 IA (dont 7 boursiers) : l'équilibre est projeté à 5 ans

Equilibre financier sur 5 ans						
Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre						
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Total des produits sur ressources propres	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	3 281,23 €	3 289,37 €	3 297,75 €	3 306,38 €	3 315,27 €	
dont la contribution aux coûts de structure (taux d’environnement) - 30%	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	
dont la contribution complémentaire - 10%	- €	- €	- €	- €	- €	
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	296,23 €	304,37 €	312,75 €	321,38 €	330,27 €	
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 668,77 €	6 660,63 €	6 652,25 €	6 643,62 €	6 634,73 €	
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 868,53 €	6 020,59 €	6 177,20 €	6 338,52 €	6 504,67 €	
Solde dégagé pour l'établissement	800,24 €	640,05 €	475,05 €	305,10 €	130,05 €	

Hypothèse avec 18 IA (dont 4 boursiers) : l'équilibre est projeté à 3 ans

Equilibre financier sur 5 ans						
Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre						
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Total des produits sur ressources propres	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	3 086,23 €	3 094,37 €	3 102,75 €	3 111,38 €	3 120,27 €	
dont la contribution aux coûts de structure (taux d’environnement) - 30%	2 790,00 €	2 790,00 €	2 790,00 €	2 790,00 €	2 790,00 €	
dont la contribution complémentaire - 10%	- €	- €	- €	- €	- €	
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	296,23 €	304,37 €	312,75 €	321,38 €	330,27 €	
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 213,77 €	6 205,63 €	6 197,25 €	6 188,62 €	6 179,73 €	
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 868,53 €	6 020,59 €	6 177,20 €	6 338,52 €	6 504,67 €	
Solde dégagé pour l'établissement	345,24 €	185,05 €	20,05 €	- 149,90 €	-	324,95 €



Fiche de Soutenabilité Financière

Sur une année nominale

Revue de la fiche par la DAFB : 14/09/2026

Intitulé du programme :

Diplôme d'université Contentieux social

Type de programme :

Diplôme université

Type de diplôme :

Diplôme université

Niveau du programme :

Master

Détails sur le programme :

master 1

Composante ou direction :

EDS-Dep. Droit Privé (05)

Situation :

ision de la soutenabilité (changement structurel avant échéa

Contact administratif :

0

Nom du porteur du projet :

Alexandre FABRE

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:	Nb d'étudiants inscrits :
18	25	20

Liste des partenaires	Convention (oui/non)
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
Remarque :	
0	

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	9 950,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	3 298,00 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	2 985,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	313,00 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 652,00 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	6 181,90 €
Solde dégagé pour l'établissement	470,10 €

Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €	9 950,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	3 281,23 €	3 289,37 €	3 297,75 €	3 306,38 €	3 315,27 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €	- €	- €	- €	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	296,23 €	304,37 €	312,75 €	321,38 €	330,27 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 668,77 €	6 660,63 €	6 652,25 €	6 643,62 €	6 634,73 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 868,53 €	6 020,59 €	6 177,20 €	6 338,52 €	6 504,67 €
Solde dégagé pour l'établissement	800,24 €	640,05 €	475,05 €	305,10 €	130,05 €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Tarifs propres (DU) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des Tarifs propres	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	régime d'inscription FI (toutes étapes)	par l'étudiant/stagiaire	13	550,00 €	7 150,00 €
Tarif réduit	étudiants boursiers (sur un Master 1 en 1ère étape)	par l'étudiant/stagiaire	7	400,00 €	2 800,00 €
Tarif réduit		< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Tarif réduit	Précisez le motif d'exonération (IA étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
					9 950,00 €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		0	- €	- €
				Total refacturation - €
				Total hors refacturation - €
Total contributions versées par le partenaire				- €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			- €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS 9 950,00 €

CHARGES

Coût de personnel enseignant

1) Enseignements/charge maquette (heTD)

Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Total des heures de service principal	0,60	-	0,90	300,00 €	271,23 €
décomposé comme suit : Professeur	-	-	-	401,00 €	- €
Maître de conférence	-	-	-	276,00 €	- €
Second degré (PRCE, PRAG)	-	-	-	257,00 €	- €
ATER (Temps complet/ Temps partiel)	-	-	-	118,00 €	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)	-	-	-	181,00 €	- €
Doctorant	-	-	-	68,00 €	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti	0,60	-	0,90	300,00 €	271,23 €
Heures complémentaires	1,81	-	2,71	45,68 €	123,90 €
Vacataires par défaut	-	49,50	49,50	53,74 €	2 660,13 €
Vacataires fonctionnaires	-	-	-	45,68 €	- €
Vacataires non fonctionnaires	-	-	-	61,80 €	- €
2,41 TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) :					3 055,26 €

Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	- €	- €
TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) :					- €

Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)

Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme de formation	30	1,00	10,00	53,74 €	537,40 €
par groupe	Ingénierie pédagogique	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Tutorat universitaire (suivi individuel...)	10	-	-	53,74 €	- €
par groupe	Méthodologie et ateliers professionnels...	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Direction de mémoire de fin d'études	6	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Participation aux jurys de soutenance de mémoire	2	-	-	53,74 €	- €
						537,40 €

TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie 3 592,66 €

Coûts de personnel administratif (BIATPSS)

1) Gestion administrative

Quotité %	Statut	Corps	<i>/!\ formules</i> Catégorie FP	<i>/!\ formules</i> Coût chargé	TOTAL
0,0%	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
5,0%	BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie C	C	34 942,00 €	1 747,10 €
					1 747,10 €

2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)

Quotité %	Statut	Corps	<i>/!\ formules</i> Catégorie FP	<i>/!\ formules</i> Coût chargé	TOTAL
0,00%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
					- €
					BIATPSS titulaire
					Coûts de personnel hors BIATPSS titulaire
					1 747,10 €
TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS)					1 747,10 €

Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)

Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	Non	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	Oui
	Commentaires :			
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?				
Mutualisation avec une autre formation ?	Master 1 Droit social (M1E40A), Master 1 Droit privé (M1E401)		Quotité (%)	0,66
Mutualisation avec la composante ?	Gestion de 4 Masters 2 en FI (MIE50G, MIE505, MIE510, MRE509) et 1 M2 en apprentissage (MPE516/MPE515/MIE50T)		Quotité (%)	A préciser

Autres coûts

Contribution aux coûts de structure (taux d’environnement)	30%	2 985,00 €
Contribution complémentaire (est-elle exonérée ?)	Oui	0%
		- €

Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?

Si oui, choisir dans la liste déroulante la raison de cette dérogation selon la délibération du conseil d'administration (CA/2025-12-01/06)	En considération des moyens des apprenants visés par la formation
---	---

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Coûts directs de fonctionnement	0	0	- €	- €
Documents pédagogiques	0	0	- €	- €
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)	0	0	- €	- €
Frais de réception/restauration	Repas conférenciers de fin d	1	300,00 €	300,00 €
Remise de diplomes	Cérémonie	1	500,00 €	500,00 €
Autres dépenses (à préciser)	0	0	- €	- €
A compléter si besoin est	0	0	- €	- €
				800,00 €

TOTAL autres coûts 3 785,00 €

CIA BIATPSS		Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
	BIATPSS titulaire	0%	500,00 €	1	- €
	BIATPSS non titulaire	5%	500,00 €	1	25,00 €
Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an)					25,00 €

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	5 339,76 €	5 339,76 €	5 499,95 €	5 664,95 €	5 834,90 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	271,23 €	271,23 €	279,37 €	287,75 €	296,38 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)	5 068,53 €	5 068,53 €	5 220,59 €	5 377,20 €	5 538,52 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		5 499,95 €	5 664,95 €	5 834,90 €	6 009,95 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		279,37 €	287,75 €	296,38 €	305,27 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		5 220,59 €	5 377,20 €	5 538,52 €	5 704,67 €
Total de l'indexation de 3% par année		160,19 €	165,00 €	169,95 €	175,05 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		8,14 €	8,38 €	8,63 €	8,89 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		152,06 €	156,62 €	161,32 €	166,16 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		160,19 €	325,19 €	495,14 €	670,19 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		8,14 €	16,52 €	25,15 €	34,04 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		152,06 €	308,67 €	469,99 €	636,15 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans	1 650,71 €
Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominal)	330,14 €
dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	16,77 €
dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc.. (hors CIA)	313,37 €

Total des charges directes	6 494,90 €
Total des contributions	2 985,00 €
TOTAL CHARGES	9 479,90 €